

Les sièges de l'autorité militaire aux États-Unis

André Rakoto



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/1303>

ISBN : 978-2-8218-0508-8

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2007

Pagination : 82-87

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

André Rakoto, « Les sièges de l'autorité militaire aux États-Unis », *Revue historique des armées* [En ligne], 248 | 2007, mis en ligne le 01 août 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/1303>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Revue historique des armées

Les sièges de l'autorité militaire aux États-Unis

André Rakoto

- 1 Les États-Unis donnent aujourd'hui l'image d'une nation dont le patriotisme exacerbé s'exprime par un soutien sans faille à ses forces armées, au point que l'apparente militarisation du pays est dénoncée par ses détracteurs. Pourtant, très tôt la jeune nation américaine a eu un rapport souvent conflictuel avec la chose militaire. L'histoire des sièges de l'autorité militaire aux États-Unis en est une parfaite illustration.

Une méfiance historique pour la profession militaire

- 2 Les premiers colons anglais qui fondent Jamestown en 1607 s'implantent sur une terre hostile sans bénéficier toutefois du concours militaire de la Couronne d'Angleterre pour assurer leur protection. Consciente des dangers réels qui pourraient menacer l'établissement d'une entreprise avant tout commerciale, la *Virginia Company*, société privée qui finance cette aventure américaine, loue les services de vétérans des guerres de religion pour mener à bien les missions d'exploration et assurer la protection de ses intérêts. Le plus célèbre d'entre eux est sans nul doute le capitaine John Smith. Cette pratique devient courante dans toutes les colonies qui s'implantent par la suite en Amérique et partout des *soldiers-settlers*, ou « colons-soldats », prodiguent une instruction militaire aux populations et les aident à faire de leurs villages puis de leurs villes des places fortes. C'est ainsi qu'est instauré un système de milices locales sur le modèle des *Trainbands* anglaises¹. Plus ou moins entraîné, chaque fermier est néanmoins aussi un soldat prêt à défendre ses terres en cas d'attaque des Indiens, ou pire encore, des perfides Français !
- 3 *De facto*, l'autorité militaire se confond avec l'autorité civile et il n'y a pas plus de casernes que d'états-majors dans l'Amérique des premières années coloniales. Les colons, qui ont souvent fui les guerres d'Europe et leur lot d'exactions, ne peuvent alors concevoir qu'il en soit autrement. L'anti-militarisme est d'ailleurs répandu au point que la milice elle-même est fermement contrôlée. Ainsi le gouverneur John Winthrop interdit-il la création

d'une compagnie de miliciens volontaires en prenant l'exemple de la « *garde prétorienne chez les Romains ou des Templiers d'Europe* », insistant sur le danger d'établir « *une autorité militaire permanente qui pourrait facilement renverser le pouvoir civil le moment venu* »².

Le traumatisme du Quartering Act

- 4 La milice, en tant que système militaire non permanent et non professionnel, correspond parfaitement à la vision idéale de société pacifique à laquelle aspirent la plupart des colons. Cependant, il faut bien admettre qu'elle est peu efficace dans sa mission principale, qui est d'assurer la défense des colonies. Cela freine l'expansion, mais favorise le regroupement des populations et l'écllosion des villes. Le peu d'efficacité avérée des milices incite le roi à fournir de plus en plus d'armes et à envoyer de plus en plus de troupes en Amérique, tandis que les colonies doivent affronter plusieurs guerres successives contre les Indiens et les Français. En 1762, les ministres de Georges III justifient la présence de dix mille soldats anglais par la nécessité de protéger les frontières. En réalité, la France a perdu pied sur le continent et les Indiens sont momentanément contenus. Les troupes anglaises sont massées dans les ports d'où elles contrôlent les échanges commerciaux.
- 5 L'Angleterre, économiquement à genoux après plusieurs décennies de guerres, estime qu'elle a sauvé ses colonies et que celles-ci doivent désormais renflouer ses caisses. C'est l'idée défendue par le *Revenue Act* de 1764, qui dispose que les colons ont le devoir d'entretenir financièrement les troupes du roi. La colère gronde chez les colons qui estiment pour leur part que les milices ont largement contribué à la victoire et qu'il serait temps que la présence militaire anglaise cesse. Le coup de grâce vient avec le *Quartering Act* en 1765. Ce dernier légalise l'occupation des logements civils par l'armée et oblige notamment les colons à nourrir les soldats anglais. Naturellement, les officiers anglais ne se privent pas d'installer leurs états-majors dans les plus belles demeures. Excédé mais sarcastique, le futur révolutionnaire Benjamin Franklin déclare qu'on devrait d'abord laisser les Britanniques « *essayer les effets du cantonnement des soldats chez les [particuliers d'Angleterre] avant de transplanter cette mesure en Amérique* ». Les relations entre l'armée anglaise et les colons sont de plus en plus tendues. Le renforcement du *Quartering Act* en 1774, auquel s'ajoute un arsenal de lois instaurant de nombreux impôts, provoque une mobilisation progressive des milices. Les tavernes, comme à Boston, deviennent des sièges de l'autorité militaire révolutionnaire ou les « Fils de la Liberté, » plutôt que des généraux, ourdissent leurs plans de libération du joug anglais³. L'organisation territoriale des milices leur permet alors de s'appuyer sur des arsenaux de tailles diverses que l'on trouve dans chaque ville, les *armories*, où sont entreposées armes et munitions pour les compagnies de milice. C'est en essayant d'aller saisir l'*armory* de Lexington, que les Anglais déclenchent le premier engagement militaire de la révolution américaine. Objectivement plus forts mais surpris par la résistance des colons, les Anglais perdent ce premier combat comme ils perdront la guerre. Plus qu'à l'armée continentale du général George Washington, sorte de conglomérat disparate de miliciens temporairement érigés en armée révolutionnaire, c'est surtout à l'intervention française et à la lassitude manifeste du Parlement de Londres que le roi Georges III doit sa défaite. Une nouvelle nation est alors sur le point de naître.

Vers un ministère de la Guerre

- 6 La victoire acquise, c'est encore dans une taverne, la Fraunces Tavern de New York, que George Washington rassemble une dernière fois ses officiers en décembre 1783. Quelques jours plus tard, il quitte sa fonction de commandant en chef de l'armée continentale, tandis que cette dernière disparaît dans la démobilisation générale. L'anti-militarisme est alors plus fort que jamais. Le 2 juin 1784, le Congrès continental adopte une résolution disposant que : « *Les armées constituées en temps de paix sont incompatibles avec les principes de gouvernement républicain, elles sont un danger pour les libertés d'un peuple libre et elles se transforment généralement en une machine destructrice qui conduit au despotisme ; par conséquent [il sera procédé] à une démobilisation de toutes les troupes actuellement au service des États-Unis, à l'exception de vingt-cinq soldats pour garder l'arsenal de Fort Pitt et cinquante-cinq pour garder celui de West Point et d'autres dépôts, un nombre proportionnel d'officiers leur sera affecté, aucun officier détenant un grade supérieur à celui de capitaine ne devant rester en fonction.* »
- 7 C'est dans ce contexte que les anciennes colonies doivent se pencher sur leur avenir en tant que pays indépendant. Une convention est organisée en 1787 à Philadelphie pour décider d'une constitution. Bien que tout le monde s'accorde sur la nécessité de renforcer le pouvoir fédéral, le tout est de savoir comment le faire sans limiter la liberté des États. Rapidement deux camps s'affrontent sans ménagement. D'un côté, les fédéralistes, partisans d'un État plus centralisé et d'une force armée nationale, et de l'autre, les anti-fédéralistes, qui deviendront les républicains, favorables à un renforcement maximum du pouvoir local. Au final, lorsque la Constitution des États-Unis est ratifiée en 1788, c'est un compromis qui est adopté, notamment sur la question militaire. Sur le papier, la majorité des prérogatives militaires repose sur le pouvoir fédéral, notamment sensé contrôler les milices. En réalité, aucune mesure ne rend la chose applicable. Quant à l'armée des États-Unis, prévue dans les textes, elle reste extrêmement réduite⁴. De surcroît, les anti-fédéralistes se satisfont en 1791 de l'adoption du second amendement à la Constitution, qui précise qu'une « *milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit du peuple de conserver et de porter des armes ne sera pas restreint* ». Le *Quartering Act* n'a pas été oublié, et le troisième amendement vient rappeler qu'en « *temps de paix, aucun soldat ne sera hébergé dans une maison sans le consentement de son propriétaire, pas plus qu'en temps de guerre sans que cela ne se fasse en accord avec la loi* ».
- 8 Le temps des conseils de guerre dans les tavernes semble néanmoins révolu quand le *War Office* hérité de la révolution est transformé en ministère de la Guerre en 1789⁵. Physiquement, ce nouveau ministère demeure à Philadelphie jusqu'à ce qu'une portion de terre du Maryland et de Virginie devienne la capitale du pays. Le gouvernement des États-Unis et son ministère de la Guerre s'installent officiellement à Washington en juin 1800.

La formation de l'autorité militaire : le cas de West Point

- 9 Avec la création prévue par la Constitution d'une armée nationale, même embryonnaire, se pose la question de l'éducation des officiers. Dès les années 1780, les fédéralistes

avaient demandé qu'une école nationale forme les futurs cadres de l'armée. Les anti-fédéralistes s'y étaient naturellement opposés. C'est pourtant leur chef de file, Thomas Jefferson, alors troisième président des États-Unis, qui va poser les bases de ce qui deviendra l'Académie militaire des États-Unis à West Point. Jefferson accepte l'idée d'une armée fédérale... à condition que ses cadres soient républicains. Il comprend que le meilleur moyen de contrôler l'armée est de prendre en main l'éducation de ses officiers. Le Congrès, largement républicain, passe en 1802 le *Military Peace Establishment Act*. Par cette loi est créé un corps du génie distinct de l'artillerie, dont il est précisé qu'il constituera l'académie militaire. West Point est né. La loi donne au président le pouvoir de désigner les officiers professeurs et les élèves qui rejoindront l'école. Jefferson obtient ainsi deux satisfactions majeures. D'une part, il s'assure de l'orientation républicaine des futurs chefs militaires, d'autre part, il dirige l'école vers l'ingénierie afin de former des spécialistes qui serviront le monde civil plutôt que l'armée. Ainsi la création de West Point n'est en réalité qu'une légitimation de la milice par le reclassement du déjà maigre corps des officiers d'active en ingénieurs ⁶.

Le XIX^e siècle, âge d'or de la Garde nationale et des armories

- 10 Tandis que les forces militaires fédérales se développent lentement, c'est la milice qui domine le XIX^e siècle. Devenant peu à peu la Garde nationale ⁷, elle change de structure, traverse plusieurs guerres et intervient lors de nombreux troubles sociaux tout en demeurant la base du système militaire du pays.
- 11 Dans la première moitié du siècle, tous les États possèdent des compagnies et des régiments de volontaires, vêtus et équipés selon les moyens financiers des instances locales – souvent faibles – mais aussi et surtout de leurs membres et fondateurs. Le 5^e régiment du Maryland, à Baltimore, sera ainsi surnommé le « *Dandy 5th* » à cause de la richesse de ses tenues. Les milices sont alors plus des clubs sociaux que de véritables organisations militaires. Des chansons populaires de l'époque moquent d'ailleurs ces miliciens aux tenues extravagantes, jugés plus habiles à boire du Rye qu'à tirer au fusil.
- 12 Les compagnies de milices disposent le plus souvent de bâtiments publics ou d'espaces locatifs en guise d'*armories*. Les adjudants-généraux, sortes de ministres de la Guerre auprès des gouverneurs, installent leurs états-majors dans les beaux quartiers des grandes villes ⁸. Outre la proximité du pouvoir, cela permet aussi de conserver loin du peuple les armes et les munitions.
- 13 Quand la guerre de Sécession se déclenche en 1861, le ministère de la Guerre à Washington, doit composer avec les états-majors de la milice des États restés fidèles à l'Union pour constituer une armée ⁹. Le rapport de force n'est pas toujours en sa faveur. Au Sud, un ministère de la Guerre est instauré au Mechanic's Hall de Richmond ¹⁰. Il éprouve les mêmes difficultés à former une armée face à la volonté d'autonomie viscérale de certains gouverneurs, dont il faut bien reconnaître qu'ils ont fait sécession pour défendre les droits des États. La guerre de Sécession s'achève sans que le système de la milice ne soit remis en cause. Tout au plus, les milices sont-elles mises au pas au Sud pendant la reconstruction. Ainsi, en Virginie occidentale, un État pourtant né du refus de la Sécession pendant la guerre, il est jugé plus sage de confier le poste d'adjudant-général au directeur des bibliothèques...

- 14 Dans la période qui suit la reconstruction, les États investissent massivement dans la modernisation des « Gardes nationales ». L'argent part en priorité dans la construction d'*armories*. On les veut plus grandes, susceptibles d'accueillir toutes les activités des unités, qu'elles soient administratives, sociales ou militaires. On veut leur attribuer un aspect militaire distinct et les architectes adoptent un style « fortifié » à la manière médiévale, avec moult tours et parapets. Comme l'écrit l'historien Michael Doubler ¹¹, « *les soldats et les citoyens croyaient que des armorie "fortifiées" constituaient des sanctuaires au centre des villes, depuis lesquels les Gardes nationaux émergeraient pour mettre fin aux troubles sociaux et aux émeutes urbaines* ». Plus que jamais, le siège des autorités militaires locales est destiné à être une place forte en cas de troubles.

De l'émergence d'une armée nationale à la construction du Pentagone

- 15 La prédominance de la Garde nationale sur l'armée fédérale prend fin au ^{xxe} siècle avec plusieurs grandes lois qui fédéralisent l'entraînement de la Garde et achèvent de l'uniformiser tout en lui garantissant un financement national conséquent. Le National Defense Act, en 1916, réorganise l'ensemble des forces armées américaines en une *Grand Army*. Le ministère de la Guerre à Washington, auquel est adjoint un bureau de la Garde nationale, devient enfin le véritable siège national de l'autorité militaire aux États-Unis. Le ministère va coordonner l'envoi et la gestion des troupes en Europe pendant la Première Guerre mondiale.
- 16 Pour faire face à l'ampleur de la tâche, le siège historique du ministère de la Guerre à Washington s'avère trop étroit et des bâtiments temporaires sont construits sur le *National Mall*, ce parc immense qui traverse le quartier des ministères. Le problème de place persiste et, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, un chantier d'envergure est prévu sur l'autre rive du Potomac, près d'Arlington, pour construire un nouveau ministère. Du fait de la géographie du site initialement prévu, le bâtiment retenu aura la forme d'un pentagone dessiné par l'architecte George Edwin Bergstrom. Afin de protéger la vue sur Washington depuis le cimetière militaire d'Arlington, le président Franklin D. Roosevelt décide finalement de lancer la construction du bâtiment sur son emplacement actuel, situé sur *Rotary Road*. La première pierre est posée le 11 septembre 1941 et le bâtiment est officiellement inauguré le 15 janvier 1943.
- 17 En 1947, la transformation des forces armées rendue nécessaire pendant la Seconde Guerre mondiale amène à la création d'un *National Military Establishment*, auquel est rattaché l'ancien ministère de la Guerre, rebaptisé ministère de l'Armée. En 1949, le *National Military Establishment* devient le ministère de la Défense, au Pentagone, siège du commandement de toutes les forces armées des États-Unis.
- 18 Figurant parmi les plus grands bâtiments administratifs du monde, cette construction qui offre 20 km² de surface sur sept étages accueille près de 26 000 personnes, militaires et civils confondus. Bien que cela n'ait pas été prévu au départ, ses cinq faces figurent les cinq composantes officielles des forces armées américaines que sont l'armée, la marine, le corps des *marines* (en réalité rattaché à la marine), l'armée de l'air et les gardes-côtes. Bien qu'ayant un statut militaire, ces derniers dépendaient traditionnellement du ministère des Transports et étaient détachés auprès du secrétariat à la marine en temps de guerre. À la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, qui frappèrent

notamment le Pentagone le jour de son 60^e anniversaire, les gardes-côtes ont été transférés sous la tutelle du nouveau ministère de la Sécurité du territoire.

- 19 Outre les états-majors des différentes armées et services, on trouve principalement au Pentagone les bureaux des personnalités suivantes :
- ministre de la Défense ;
 - secrétaire d'État à l'armée ;
 - secrétaire d'État à la marine ;
 - secrétaire d'État à l'armée de l'air ;
 - chef d'état-major des armées ;
 - chef du bureau de la Garde nationale.
- 20 Cela faisait naturellement du Pentagone une cible de choix, facilement identifiable pour les terroristes d'Al Qaeda.
- 21 À titre anecdotique, les services de renseignement soviétiques étaient persuadés pendant la guerre froide que la surface centrale du Pentagone, surnommée alors « *Ground Zero* », abritait un centre de commandement secret. C'est donc là qu'étaient pointés les missiles russes. Cela ne perturba pas les responsables du « centre secret », en réalité un snack-bar, qui firent peindre une cible sur son toit...

Conclusion

- 22 On l'aura compris, l'établissement du siège de l'autorité militaire américaine au Pentagone résulte d'un long processus qui a vu une nation à l'origine pacifique devenir la première puissance militaire du monde. Ce processus, au cours duquel l'autorité militaire au niveau fédéral a longtemps été contestée par les États de l'Union jaloux des prérogatives de leurs milices, nous montre que le chemin vers l'unité dans la défense est parfois sinueux. C'est sans doute ce que vérifient aujourd'hui sur le Vieux Continent les acteurs de la Politique européenne de sécurité et de défense...

NOTES

1. Les *Trained Bands* ou *Trainbands*, milices locales de défense placées à l'origine sous l'autorité du magistrat du comté, le *Shire Reeve* – ancêtre diachronique du *Sheriff* – existaient en Angleterre depuis le Moyen Âge.
2. Cité par DUPUY (R. Ernest), *The Compact History of the US Army*, Hawthorn Books Inc., New York, 1961, p. 19.
3. Un révolutionnaire célèbre, Samuel Adams, a d'ailleurs donné son nom à une célèbre bière américaine brassée à Boston.
4. 840 hommes en tout et pour tout dans sa première mouture.
5. Un ministère spécifique pour la marine sera créé en 1798 avec des prérogatives équivalentes à celles du ministère de la Guerre dans le domaine maritime. La quasi-absence historique de flotte milicienne ayant tenu la marine à l'écart du débat sur la légitimité du pouvoir militaire fédéral, nous avons choisi de ne pas inclure ce ministère dans notre étude.

6. À l'image de Robert E. Lee, le grand stratège sudiste, nombreux seront les officiers rappelés pour servir dans les guerres du Mexique ou de Sécession, et dont l'activité principale du temps de paix aura été la construction de ponts et autres ouvrages.

7. En juillet 1825, pour rendre hommage au marquis de La Fayette qui s'apprête à les passer en revue à l'issue d'un séjour aux États-Unis, des hommes du 11^e régiment d'artillerie de New York décident d'adopter le nom de Garde nationale en référence à la garde parisienne commandée par La Fayette. Ce nom sera progressivement adopté par toute la milice jusqu'à en devenir l'appellation officielle en 1903.

8. Ainsi, l'*armory* historique des « *Dandies* » du 5^e régiment de Baltimore fut construite au XIX^e siècle au milieu des beaux quartiers surplombant le port, alors jugé mal fréquenté. Ironie de l'histoire, cette même *armory*, état-major actuel de la Garde nationale du Maryland, est aujourd'hui encerclée par les HLM dans une zone où la criminalité est extrêmement élevée. Le port est entre-temps devenu un endroit très à la mode.

9. La loi ne permet pas alors au président Abraham Lincoln de lever une armée de volontaires pour seulement 90 jours...

10. Il avait été auparavant temporairement installé à Montgomery, Alabama, siège du premier gouvernement confédéré.

11. DOUBLER (Michael), *I am the Guard, a History of the Army National Guard, 1636-2000, Department of the Army*, Washington DC, 2001, p. 119.

RÉSUMÉS

Les États-Unis donnent aujourd'hui l'image d'une nation dont le patriotisme exacerbé s'exprime par un soutien sans faille à ses forces armées, au point que l'apparente militarisation du pays est dénoncée par ses détracteurs. Pourtant, très tôt, la jeune nation américaine a eu un rapport souvent conflictuel avec la chose militaire. L'histoire des sièges de l'autorité militaire aux États-Unis en est une parfaite illustration. La période coloniale est marquée par un rejet de toute forme d'autorité militaire, et c'est le système de la milice volontaire qui s'impose. La Constitution crée une armée fédérale et un ministère de la Guerre qui s'implante à Washington, néanmoins le XIX^e siècle est marqué par la prédominance du pouvoir militaire local symbolisé par les *armories*, multiples sièges de l'autorité des milices. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que la milice, devenue Garde nationale, intègre une structure réellement nationale au sein des forces armées fédérales dont l'autorité s'installe au Pentagone en 1943. Ainsi, l'établissement d'un ministère de la Défense au Pentagone résulte d'un long processus qui a vu une nation à l'origine profondément pacifique devenir la première puissance militaire du monde. Ce processus, au cours duquel l'autorité militaire au niveau fédéral a longtemps été contestée par les États de l'Union, jaloux des prérogatives de leurs milices, nous montre que le chemin vers l'unité dans la défense est parfois sinueux.

The location of military authorities in the USA. Today the USA gives the impression of being a nation whose exaggerated sense of patriotism finds expression in an unquestioning support for its armed forces, to such an extent that the apparent militarization of the country gets denounced by its detractors. However, as a young nation, America very quickly acquired an often conflict relationship with its military institutions. The history of the locations of military authority in the USA is a perfect illustration of this point. The colonial period witnessed a rejection of all forms of

military authority in favour of a system based on volunteer militias. The US Constitution set up a Federal army and a secretary of war was established in Washington DC. Nevertheless the nineteenth century was marked by the predominance of local military power symbolised by the armouries, that multiplicity of depots which inscribed the authority of the militias on the ground. It was not until the twentieth century was under way that the militias, transformed into the National Guard, formed an integrated structure on an authentically national scale and character within the Federal armed forces. The latter's administration was located, from 1943 onwards, in the Pentagon building by the Potomac River. The establishment of the DoD (Department of Defense) in the Pentagon was thus the end result of a long process that had seen a nation – one that was extremely pacifistic at the time of its foundation – become the greatest military power on earth. This process, during which the authority concentrated at Federal level was always contested by the states, jealous to defend the prerogatives of their militias, reveals that the path towards unity in defence matters can sometimes be a very winding one.

INDEX

Mots-clés : état-major, Etats-Unis, Pentagone

AUTEUR

ANDRÉ RAKOTO

Chargé des relations internationales au SHD, chargé d'enseignement à l'UFR de droit de l'université Paris XII, il est par ailleurs officier de réserve de la Gendarmerie nationale.